

Une autre vie s'invente ici

Délibération 2019 BS 145 du Bureau Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet : MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE COMMUNICATION DU SAGE ET DU CONTRAT DE RIVIERE CALAVON-COULON

L'an deux mille dix-neuf et le 28 mai à 14 h 30, les membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Luberon, convoqués le 21 mai, se sont réunis à Ansois dans la salle des Associations, sous la présidence de Madame Dominique SANTONI. Le quorum était atteint avec 25 présents (22) ou représentés (3) pour 17 requis.

Etaient présents :

Mesdames Dominique SANTONI, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Nathalie CZIMERSYLVESTRE, Valérie DELONNETTE, Sabine GATIN, Roselyne GIAI-GIANETTI, Geneviève JEAN, Gisèle MAGNE, Yolande PRIMO, Noëlle TRINQUIER, Jacqueline COMBE, Paule DAPRES,

Messieurs André BERGER, Alain CAHOUR, Pierre FISCHER, Stéphane SAUVAGEON, Bernard FRAYSSINET, Mickaël CAVALIER, Jacques DECUIGNIERES, Philippe ROUX, Christian CHENEZ, Paul FABRE.

Avait donné pouvoir :

Madame Gaëlle LETTERON à Gisèle MAGNE.
Madame Nadine SARTE-BARANCOURT à Sabine GATIN.
Monsieur Alain DEILLE à Geneviève JEAN.

Etaient excusés :

Madame Elisabeth AMOROS.
Messieurs Alain DEILLE, Philippe DAUMAS, Gérard MATHERON.

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la Charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret du 20 mai 2009 ;
- Vu la Loi sur l'eau et des milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006, transposant la Directive cadre sur l'eau dans le droit français et fixant ainsi les objectifs de bon état des eaux et des milieux aquatiques ;
- Vu le Schéma Directeur d'Aménagement de la Gestion de l'Eau (SDAGE) 2016/2021, approuvé le 3 décembre 2015 ;
- Vu le Schéma d'aménagement de la Gestion de l'Eau (SAGE) du Calavon Coulon approuvé le 23 avril 2015 ;
- Vu la convention d'objectifs 2015-2020 signée entre l'Etat, la Région, les Conseils départementaux des Alpes de Haute-Provence et de Vaucluse et le Parc naturel régional du Luberon ;
- Considérant la nécessité d'une communication et d'une sensibilisation appropriée des différents publics concernés afin d'assurer la bonne compréhension, appropriation et donc application du SAGE Calavon – Coulon.

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise en œuvre de cette opération et son plan de financement ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur conformément au plan de financement ci-après :

| Dépenses prévisionnelles (en euros) | | Recettes prévisionnelles (en euros) | |
|---------------------------------------------------------------------|---------------|-------------------------------------|---------------|
| Appui à la rédaction, la création, la diffusion et à l'organisation | 15 000 | Agence de l'Eau (50% du TTC) | 21 000 |
| Productions d'outils et de documents | 20 000 | Région (30% du TTC) | 12 600 |
| | | Participation Parc (20% du TTC) | 8 400 |
| TVA (non récupérable) | 7 000 | Récupération FCTVA | |
| Total | 42 000 | Total | 42 000 |

- **MANDATE** Madame la Présidente pour signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

La Présidente,
Dominique SANTONI

